



Publication
15 Septembre
2025
Numéro 155
DONNÉES
Août 2025

INDICE DES PRIX

du transport aérien de passager

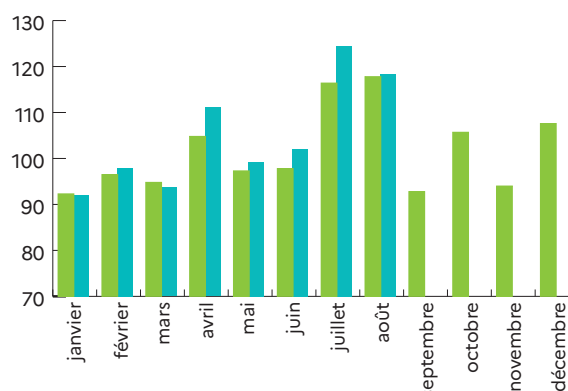
MÉTHODOLOGIE

Les indices de prix du transport aérien de passagers (IPTAP) présentés dans cette publication sont calculés selon une méthodologie proche de celle utilisée pour la construction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'INSEE. Le périmètre de l'IPTAP DGAC diffère toutefois de celui de l'IPC relatif aux transports aériens de voyageurs publié par l'INSEE. En 2025, l'IPTAP DGAC est construit sur une base de tarifs aériens relevés sur 590 lignes aériennes (origine, destination, transporteur) directes et indirectes, assurées par un peu plus de 70 transporteurs. Tous les prix collectés concernent des voyages aller-retour au départ de France (métropole ou DOM) et incluent toutes les taxes, redevances et surcharges applicables. Plus de 270 000 tarifs aériens sont relevés chaque mois auprès du système de réservation Travelport et des sites Internet des transporteurs ; ils correspondent à des tarifs disponibles à la vente au moment de la réservation et selon une segmentation portant sur la date et la durée de voyage, la classe de transport, le type de billet choisi... Leur pondération est réalisée sur une base annuelle fixe, construite à partir de données de trafic et d'enquêtes réalisées auprès des passagers. **Les indices présentés illustrent une évolution des prix à structure de consommation constante et n'ont pas pour vocation de retracer l'évolution des prix moyens de billets vendus par les transporteurs aériens ou leur recette moyenne.** Le détail de la méthodologie utilisée pour l'IPTAP est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/indice-des-prix-du-transport-aerien-passagers>.

L'indice des prix du transport aérien de passagers reflète l'évolution des prix des voyages du mois pour les passagers au départ de métropole, toutes classes de transport, tous motifs de voyage et toutes destinations confondus.

INDICE MENSUEL

des prix du transport aérien de passagers : IPTAP Métropole



mois de départ du voyage

INDICE 100 = 2023

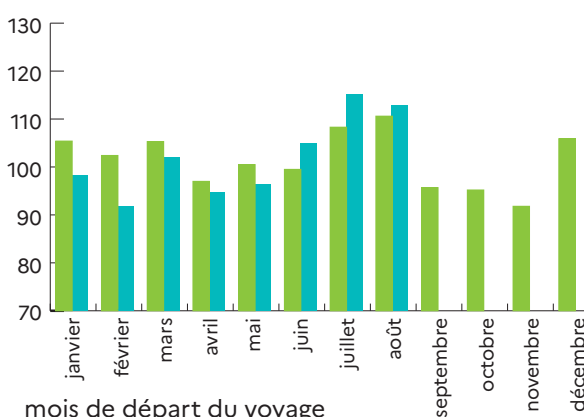
ZONE DE DÉPART

Métropole en 2024
Métropole en 2025

L'indice des prix du transport aérien de passagers relatif aux DOM reflète l'évolution des prix des voyages du mois pour les passagers au départ de cinq départements d'Outre-mer vers la métropole et sur des liaisons entre DOM.

INDICE MENSUEL

des prix du transport aérien de passagers : IPTAP DOM



mois de départ du voyage

INDICE 100 = 2023

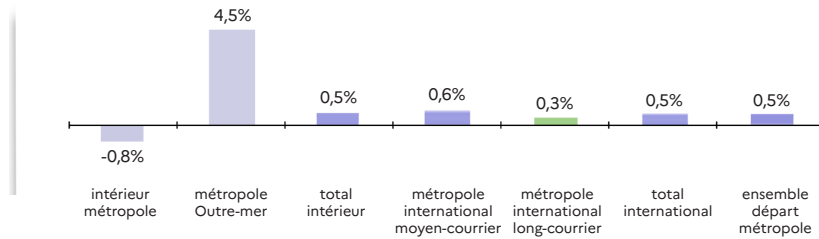
ZONE DE DÉPART

DOM* en 2024
DOM* en 2025

* Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte

ÉVOLUTION des prix au départ de métropole

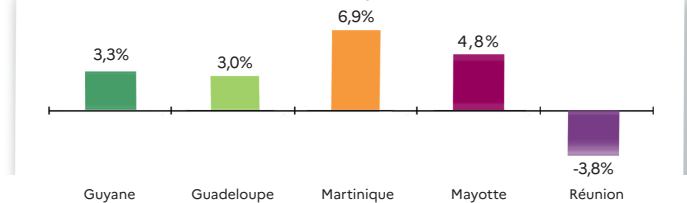
août 2025 / août 2024



Départ Métropole vers chacune des destinations

ÉVOLUTION des prix au départ des DOM

août 2025 / août 2024



Zone de départ vers toutes destinations

INDICE MENSUEL des prix du transport aérien de passagers

Voyage	Pondération 2025 ⁽¹⁾	Indices relatifs aux voyages du mois d'août 2025 Indice 100 = 2023	Variations en % m/m-12			
			juin	juillet	août	Cumul 2025
Intérieur métropole	924	131,3	14,4	4,4	- 0,8	2,6
Métropole - Outre-mer	547	116,5	0,0	12,7	4,5	- 1,0
Total intérieur (départ métropole)	1 471	126,0	9,0	6,7	0,5	1,0
Europe UE+ ⁽²⁾	2 135	124,5	8,1	12,1	1,4	3,3
Europe Non UE+ ⁽³⁾	303	138,8	- 1,4	- 6,7	-13,5	- 3,1
Afrique du Nord et Proche Orient	828	147,3	2,0	15,5	2,5	6,1
Métropole - International moyen-courrier	3 266	131,4	5,7	11,6	0,6	3,6
Moyen Orient	249	108,6	- 0,1	6,8	0,2	3,0
Afrique ⁽⁴⁾	682	116,4	- 0,5	7,8	2,0	2,0
Asie - Pacifique	1 649	100,1	0,2	5,7	- 0,7	0,6
Amérique latine	546	112,1	2,2	0,9	2,5	2,5
Amérique du Nord	1 510	108,1	2,7	- 0,7	- 0,4	3,6
Métropole - International long-courrier	4 636	107,1	1,4	3,5	0,3	2,3
Total international (départ métropole)	7 902	116,9	3,2	7,0	0,5	2,9
Ensemble départ métropole	9 373	118,4	4,2	7,0	0,5	2,6
Ensemble départ DOM ⁽⁵⁾	627	112,9	5,4	6,3	2,1	- 1,6
Ensemble départ France	10 000	118,2	4,4	6,8	0,5	2,4

*Certaines compagnies ont appliqué une hausse de la TSBA dès l'automne 2024, pour des départs à compter de janvier 2025. Cette mesure n'est pas entrée en vigueur, en conséquence, les données IPTAP de janvier 2025 ont été corrigées par rapport au numéro 148. Cette correction s'applique désormais à tous les mois suivants concernés.

(1) : la structure de pondération reflète la consommation de transport aérien calculée à partir des estimations des trafics des véritables origines et destinations au départ de France en 2024 valorisées par les tarifs relevés en 2024

(2) : Pays d'Europe appartenant à l'Union Européenne (UE), l'Espace Economique Européen (EEE), la Suisse et le Royaume-Uni

(3) : Pays d'Europe n'entrant pas dans (2) ex : Turquie, Serbie ...

(4) : hors Afrique du Nord

(5) : y compris Mayotte

En 2025, l'échantillon s'accroît, avec 10 % de lignes supplémentaires par rapport à 2024 au regard des évolutions et de la diversité du marché. Enfin, les taux de croissance présentés dans ce document sont calculés par rapport à l'année A-1 (en l'occurrence, 2024) ou au mois équivalent de cette année (m/m-12). Le rebasage en indice 100 a lieu tous les 5 ans : 2012 et 2017. Il aurait dû avoir lieu en 2022 mais cette année était trop affectée par les conséquences de la crise sanitaire pour servir d'année de référence. Le choix s'est porté sur l'année 2023 qui devient l'année de référence pour les indices IPTAP publiés à partir de 2025. En effet, 2023 est la première année dont le trafic aérien est considéré comme « normal » après la crise sanitaire. Les indices des années précédentes sont recalculés avec cette nouvelle année de référence. Leurs niveaux évoluent selon l'année de référence considérée, en revanche leurs évolutions selon la même base de référence restent identiques. Par ailleurs, les liaisons DOM-international ont été intégrées de nouveau à l'échantillon 2025 et les évolutions d'indices ont toutes été recalculées en conséquence à périmètre constant.



Direction générale de l'Aviation civile

Direction du transport aérien

Sous-direction des études,

des statistiques et de la prospective

Bureau des études économiques

50, rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15

courriel : dta-tarifs-bf@aviation-civile.gouv.fr